

Ministère de la Communauté française
Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

1010 Bruxelles , le 21 Mai 2003
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Gérard BOUILLLOT
Directeur
Service enseignement promotion sociale
Secrétariat Général Ens. Catholique
rue Guimard 1
1040 BRUXELLES

Ref.: / Dossier pédagogique 3463

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Section : ARTS PLASTIQUES: GRAPHISME ET ILLUSTRATION
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

Code Référence : 625000S20S1

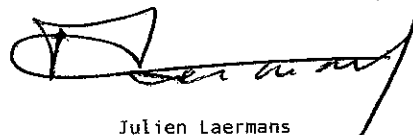
Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
3463 S	ARTS PLASTIQUES: GRAPHISME ET ILLUSTRATION	625000S20S1	ESS	
3463 U 1	ARTS PLASTIQUES : DESSIN D'APRES NATURE - INITIATION	611121U21S1	ESST	601
3463 U 2	ARTS PLASTIQUES : DESSIN D'APRES NATURE - APPROFONDISSEMENT	611122U21S1	ESST	601
3463 U 3	ARTS PLASTIQUES : DESSIN D'APRES NATURE - PERFECTIONNEMENT	611123U21S1	ESST	601
3463 U 4	ARTS PLASTIQUES: RECHERCHES EN GRAPHISME ET ILLUSTRATION - INITIATION	625001U21S1	ESST	601
3463 U 5	ARTS PLASTIQUES: ATELIER DE RECHERCHES ET TECHNIQUES EN GRAPHISME ET ILLUSTRATION	625002U21S1	ESST	601
3463 U 6	ARTS PLASTIQUES: ATELIER DE CONCEPTION ET DEVELOPPEMENT DE TECHNIQUES EN GRAPHISME ET ILLUSTRATION	625003U21S1	ESST	601
3463 U 7	ARTS PLASTIQUES : HISTOIRE DE L'ART ET ESTHETIQUE	611127U21S1	ESST	601
3463 U 8	ARTS PLASTIQUES : SEMIOLOGIE	611128U21S1	ESST	601
3463 U 9	ARTS PLASTIQUES : ESTHETIQUE	611129U21S1	ESST	601
3463 U 10	EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION: ARTS PLASTIQUES: GRAPHISME ET ILLUSTRATION	625000U21S1	ESSQ	601

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mlle Bieva ou Mr Alfreschi (02/210.58.57)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 terDOSSIER PEDAGOGIQUESECTION

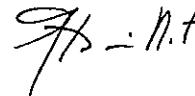
1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
 (1) Provincial et communal

- (1) Libre confessionnel
 (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Gérard Bouillot

Date et signature (2) : 9 avril 2003



2. Intitulé de la section : (2)

ARTS PLASTIQUES : GRAPHISME ET ILLUSTRATION.....

CODE (3)	625000	\$ 20 \$1
----------	--------	-----------

3. Finalités de la section :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page (2)

4. Classement de la section :

- (1) Enseignement secondaire du degré : (1) inférieur (1) supérieur
 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section :

Certificat en arts plastiques : Graphisme et illustration, spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.....

6. Modalités de capitalisation :

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 1 page (2)

- (1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration

Code de la section : (3) 625000 S 20 S1

7. Unités constitutives de la section :

<u>Intitulés</u> (2)	<u>Classement des U.F.</u> (2) (5)	<u>Code des U.F.</u> (6)	<u>Code du domaine de formation</u> (4)	<u>Unités déterminantes</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Arts plastiques : Dessin d'après nature - Initiation	ESST	611121U21S1	601		240
Arts plastiques : Dessin d'après nature - Approfondissement	ESST	611122U21S1	601		120
Arts plastiques : Dessin d'après nature - Perfectionnement	ESST	611123U21S1	601	X	120
Arts plastiques : Recherches en graphisme et illustration - Initiation	ESST	625001 U 21 S1	601		160
Arts plastiques : Atelier de recherches et techniques en graphisme et illustration	ESST	625002 U 21 S1	601	X	320
Arts plastiques : Atelier de conception et développement de techniques en graphisme et illustration	ESST	625003 U 21 S1	601	X	280
Arts plastiques : Histoire de l'art et esthétique	ESST	611127U21S1	601		80
Arts plastiques : Sémiologie	ESST	611128U21S1	601		40
Arts plastiques : Esthétique	ESST	611129U21S1	601	X	40
Epreuve intégrée de la section : Arts plastiques : Graphisme et illustration	ESSQ	625000 U 22 S1	601		60

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	1460
B) nombre de périodes professeur (2)	1420

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

Repris en annexe n° 3 de page(s) (2)

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 2 pages (2)

10. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

.....

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

06 MAI 2003

Date :

Signature :

A. COLLINET
ADM PEDAG.

POUR COPIE CONFORME

Nicole SCHETS

Directrice



- (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSSO, SCPE, SCMA
 (6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

D 8 TER : au 01.03.98

FINALITES DE LA SECTION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences professionnelles suffisantes pour :

- créer des œuvres d'art graphiques et illustratives, esthétiques et communicatives, destinées à être lues, comprises et appréciées, à partir de supports variés ;
- concevoir et réaliser des œuvres graphiques et d'illustration par motivation personnelle ou répondant à une commande ;
- se tenir au courant de l'actualité et des tendances de la profession dans le domaine de la publicité ou de la bande dessinée tout en faisant preuve de créativité et de sens critique.

ANNEXE 2

MODALITES DE CAPITALISATION

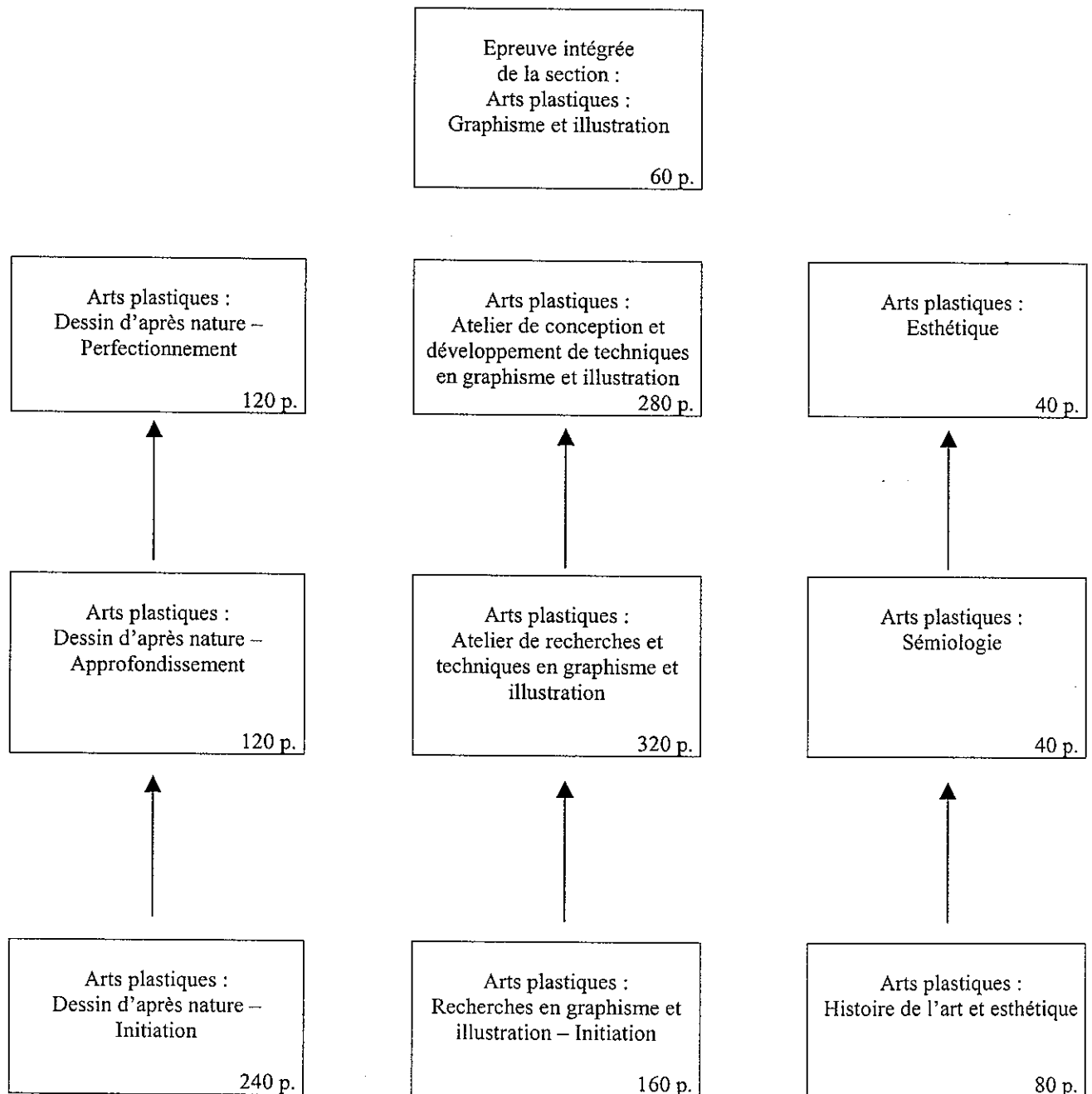


TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt : 04/07/2003
Date d'approbation : 05/09/2003

« Arts plastiques : graphisme et illustration »

Date d'application : 01/01/2005
Date limite de certification : 01/01/2008

Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
62 50 00 S20 S1		Arts plastiques : graphisme et illustration (1460 p.)			NEANT	510102	601	Arts décoratifs	CPSS	FL3	1440
						510409	601	Dessin d'illustration	CPSS	FL3	1440
61 11 21 U21 S1	601	Arts plastiques : dessin d'après nature – initiation (240 p.)			NEANT			NEANT			
61 11 22 U21 S1	601	Arts plastiques : dessin d'après nature – approfondissement (120 p.)			NEANT			NEANT			
61 11 23 U21 S1	601	Arts plastiques : dessin d'après nature – perfectionnement (120 p.)			NEANT			NEANT			

Date de dépôt : 04/07/2003
Date d'approbation : 05/09/2003

« Arts plastiques : graphisme et illustration »

Date d'application : 01/01/2005
Date limite de certification : 01/01/2008

Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
62 50 01 U21 S1	601	Arts plastiques : recherches en graphisme et illustration – initiation (160 p.)			NEANT			NEANT			
62 50 02 U21 S1	601	Arts plastiques : atelier de recherches et techniques en graphisme et illustration (320 p.)			NEANT			NEANT			
62 50 03 U21 S1	601	Arts plastiques : atelier de conception et développement de techniques en graphisme et illustration (280 p.)			NEANT			NEANT			
61 11 27 U21 S1	601	Arts plastiques : histoire de l'art et esthétique (80 p.)			NEANT			NEANT			
61 11 28 U21 S1	601	Arts plastiques : sémiologie (40 p.)			NEANT			NEANT			

Date de dépôt : 04/07/2003
 Date d'approbation : 05/09/2003

« Arts plastiques : graphisme et illustration »

Date d'application : 01/01/2005
 Date limite de certification : 01/01/2008

Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
61 11 29 U21 S1	601	Arts plastiques : esthétique (40 p.)			NEANT			NEANT			
62 50 00 U22 S1	601	Epreuve intégrée de la section : arts plastiques : graphisme et illustration (60 p.)			NEANT			NEANT			

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

3463-01

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) J. LEFEVRE

Date et signature (2) : 07 SEP. 1999

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Arts plastiques : Dessin d'après nature - Initiation

CODE DE L'U.F. (3) 6111 210 2151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 601
----------------------------------	--------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 61112102151	Code du domaine de formation : (4) 601
-------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

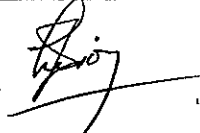
1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Atelier de dessin d'après nature	CT	S	192
2. <u>Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	48
		Total des périodes	240

v

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable
Le 9/11/99



J. LISON
INSPECTRICE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

ly 29.11.99

A. COLLINET
ADM DELAP

Date :

Signature :

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Finalités de l'unité de formation

1° Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2° Finalités particulières

Regarder : démarche indispensable à accomplir, fonction naturelle à exercer pleinement avant de pouvoir dessiner efficacement sur le vif, de mémoire et d'imagination, les yeux du coeur et de l'esprit intervenant dans la vision globale autant que les yeux du corps. L'importance du rôle de l'anatomie dans l'Art sera soulignée.

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de développer la qualité de la vision;
- d'acquérir la maîtrise en dessin d'observation;
- d'apprendre à regarder, à voir, à comprendre, à aimer les êtres et les choses, et à apprécier la vie telle qu'elle se présente à nos yeux;
- de développer son sens artistique.

Annexe 2

Capacités préalables requises

2.1. Capacités

- Construire des réponses à des questions globales sur le contenu de messages, de types variés, d'un niveau de langue courante.
- Utiliser, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication.
- Ecrire, en démontrant une connaissance suffisante de la langue, un message d'un niveau de langue courante, de type varié (informatif, narratif ou expressif), de plus de vingt lignes, de production personnelle ou sous la dictée.
- Résumer un livre ou un article de presse lu.
- Adapter le niveau de langue choisi (à l'oral et/ou à l'écrit) à une situation de communication.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- CESI
- CTSI

Annexe 3

Constitution de groupes ou regroupement

Aucune recommandation particulière.

Programme du(des) cours

En situation d'observation d'un modèle, au moyen de : crayons, mine de plomb, négro, fusains, craie noire, gommes - traits, produisant valeurs dégradées, aplats de différentes intensités de gris sur les papiers usuels, l'étudiant sera capable de :

- procéder à l'analyse visuelle de créations graphiques (livres, diapos, épiscopes, oeuvres originales...) illustrant "la perception visuelle";
- procéder à l'analyse visuelle et au dessin des structures internes (osseuse et musculaire) de la personne et préciser l'influence de ces structures sur l'aspect extérieur du corps humain;
- se constituer une documentation utile sur les différents supports et moyens graphiques propres au dessin;
- réaliser des dessins d'après nature en mettant en oeuvre : notions de perspective, proportions, lumière et ombre, traits et valeurs dégradées;

et, pour atteindre ce niveau de compétence,

- de mobiliser de manière opérationnelle des connaissances, des savoir-faire concernant :
 - . les surfaces , volumes géométriques en perspective;
 - . les objets simples, isolés, en groupe, la lumière et l'ombre;
 - . les paysages, notions de perspective aérienne;
 - . les espaces architecturaux, applications de perspective sur le sujet;
 - . le personnage : silhouette, ombres chinoises, attitudes simples et statiques, les proportions, morphologie, anatomie;
 - . le portrait : caractère et proportions, différents éclairages;
 - . les mains et autres détails;
 - . les caractéristiques des principales races humaines - modèles : homme, femme, enfant;
 - . le personnage nu et habillé;
 - . etc.

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, face à une mise en situation, à partir de consignes précisant la nature des croquis, le format d'exécution et le temps imparti pour la réalisation, de mobiliser une capacité de dessiner conduisant à produire un nombre important d'esquisses et autant de dessins d'observation plus aboutis.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du choix judicieux de l'angle de vue;
- d'une réalisation graphique originale et personnelle;
- d'une mise en page mettant en valeur le sujet dessiné.

Annexe 6

Profil du (des) chargé(s) de cours

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

3463-U

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

07 SEP. 1999

Identité du responsable pour le réseau : (2) J. LEFEVRE

Date et signature (2) :

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Arts plastiques : Dessin d'après nature - Approfondissement

CODE DE L'U.F. (3)	61113203151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	601
--------------------	-------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3)	61112208151	Code du domaine de formation : (4)	601
------------------------------------	-------------	------------------------------------	-----


11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Atelier de dessin d'après nature	CT	S	96
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	24
		Total des périodes	120

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :


Avis favorable
le 29/11/99 

J. LISON
INSPECTRICE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

 29.11.99

A. COLLINET
ADM. PÉDAG.

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

Finalités de l'unité de formation

1° Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2° Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de conserver son acquis en l'améliorant par la pratique du dessin de modèle vivant, de la perspective...;
- d'améliorer la rapidité, la précision du trait, la compréhension du sujet, l'utilisation des tons ou teintes...;
- de prendre conscience de l'espace scénique, de la hiérarchisation des plans, du cadrage;
- de découvrir les différentes écritures, qualités de traits, pleins, déliés, contrastes des valeurs...

Annexe 2

Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, face à une mise en situation, à partir de consignes précisant : la nature des croquis, le format d'exécution et le temps imparti pour la réalisation, de mobiliser une capacité de dessiner conduisant à produire un nombre important d'esquisses et autant de dessins d'observation plus aboutis.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation "Arts plastiques : Dessin d'après nature - Initiation"

Annexe 3

Constitution de groupes ou regroupement

Aucune recommandation particulière.

Annexe 4

Programme du(des) cours

Face à une mise en situation d'observation d'un modèle et en utilisant les différentes techniques proposées, l'étudiant sera capable de :

- réaliser des croquis suivant des consignes données réparties en durées variables : 3 heures, 1 heure, ½ heure...;
 - dessiner un personnage dans son milieu, seul, puis associé à d'autres avec les éléments de l'environnement;
 - réaliser des croquis rapides d'attitudes, personnages pris sur le vif et immobiles, animaux, paysages...
 - Réaliser un dessin documentaire en respectant :
 - . les proportions;
 - . le rendu des ombres et des lumières;
 - . le rendu des volumes;
 - . le rendu des matières;
- et en faisant appel aux techniques de valorisation.

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, face à un sujet choisi, à partir de consignes précisant la nature des croquis, le format d'exécution, le temps imparti pour la réalisation, de mobiliser une capacité de production conduisant à produire un nombre important de :

- . croquis rapides;
- . dessins documentaires;
- . dessins de modèles dans leur cadre;
- . dessins d'ensemble d'objets associés à l'environnement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de l'originalité de la réalisation;
- du choix judicieux de la technique;
- de la méthode de valorisation.

Annexe 6

Profil du (des) chargé(s) de cours

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

07 SEP. 1999

Identité du responsable pour le réseau : (2) J. LEFEVRE

Date et signature (2) :

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Arts plastiques : Dessin d'après nature - Perfectionnement

CODE DE L'U.F. (3)	<i>6111 & 308151</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	601
--------------------	--------------------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3)	6111 23 02151	Code du domaine de formation : (4)	601
------------------------------------	---------------	------------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	(2)	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
		(2) (5)	(2) (6)	(2)
Atelier de dessin d'après nature		CT	S	96
2. <u>Part d'autonomie</u>		XXXXXXXX	P	24
			Total des périodes	120

✓

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable
Le 9/11/99

J. LISON
INSPECTRICE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

hy 29.11.99

Date :

Signature :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

Finalités de l'unité de formation

1° Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2° Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de :

- perfectionner sa pratique du dessin pour en assurer la maîtrise;
- développer une technique personnalisée des différents moyens mis à sa disposition et être ainsi capable de s'exprimer par leur biais.

Annexe 2

Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, face à un sujet choisi, à partir de consignes précisant la nature des croquis, le format d'exécution, le temps imparti pour la réalisation, de mobiliser une capacité de production conduisant à produire un nombre important de :

- . croquis rapides;
- . dessins documentaires;
- . dessins de modèles dans leur cadre;
- . dessins d'ensemble d'objets associés à l'environnement.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation "Arts plastiques : Dessin d'après nature - Approfondissement"

Annexe 3

Constitution de groupes ou regroupement

Aucune recommandation particulière.

Annexe 4

Programme du(des) cours

En situation d'observation d'un sujet à dessiner, l'étudiant sera capable :

- de développer et perfectionner les techniques et les sujets déjà étudiés en y ajoutant des techniques spécifiques;
- d'utiliser la mémoire visuelle et de mettre en relation plusieurs personnages comme éléments de dessin dans un langage graphique personnel;

et pour atteindre ce niveau de compétence,

- de mobiliser avec maîtrise des connaissances et des savoir-faire concernant :
 - . le personnage dans son milieu (associé à des groupes d'objets, associé à d'autres personnages);
 - . la tête, les mains, l'homme, la femme, l'enfant, poses couchées, obliques, raccourcis, éclairages divers;
 - . expressions faciales particulières, grimaces, maquillages, coiffures spéciales, couvre-chef, etc.;
 - . modèles nus, habillés, déguisés, avec accessoires originaux (vêtements, coiffures, ombrelles, etc.).

Annexe 5

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, face à un sujet imposé, à partir de consignes imposant le format, la technique et le temps imparti, de mobiliser une capacité de production conduisant à prouver :

- une grande qualité graphique;
- une recherche dans l'originalité et l'esthétique;
- une qualité de style.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du choix judicieux de la technique et de la composition;
- de la qualité graphique;
- de la précision et de la rigueur d'observation.

Annexe 6

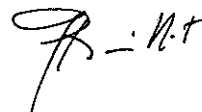
Profil du (des) chargé(s) de cours

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
 (1) Provincial et communal
 (1) Libre confessionnel
 (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**Date et signature (2) : **9 avril 2003**

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Arts plastiques : Recherches en graphisme et illustration - Initiation

.....

.....

CODE DE L'U.F. (3) 625001 U 2151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 601
-----------------------------------------	---------------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :
 du degré : (1) transition (1) inférieur (1) qualification (1) supérieur
 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Reprise en annexe n° 3..... de 1 page(s) (2)**8. Programme des cours :** Repris en annexe n° 4..... de 2 page(s) (2)**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5..... de 1 page(s) (2)**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6..... de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	625001 U21S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	601
--------------------	--------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Recherches en graphisme	CT	B	16
Recherches en illustration	CT	B	16
Atelier de graphisme	CT	S	48
Atelier d'illustration	CT	S	48
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	32
		Total des périodes	160

✓

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

POUR COPIE CONFORME

Nicole SCHETS
Directrice

08 MAI 2003

Date :

Signature : A. COLLINET
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de s'initier aux différents concepts et techniques du graphisme et de l'illustration tant sur le plan d'une approche théorique que sur le plan de l'expérimentation technique ;
- de développer son imagination, sa créativité et sa recherche esthétique des moyens de communication par le texte et l'image ;
- de réaliser des travaux simples de communication visuelle intégrant et coordonnant adéquatement textes et images.

Arts plastiques : Recherches en graphisme et illustration - Initiation

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- construire des réponses d'un niveau de langue courante à des questions globales sur le contenu de messages de types variés ;
- utiliser, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication ;
- écrire, en démontrant une connaissance suffisante de la langue, un message d'un niveau de langue courante, de type varié (informatif, narratif ou expressif), de plus de vingt lignes, de production personnelle ou sous la dictée ;
- résumer un livre ou un article de presse ;
- adapter le niveau de langue choisi (à l'oral et/ou à l'écrit) à une situation de communication.

Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire inférieur

Certificat d'enseignement secondaire supérieur du 2^e degré

Cours techniques secondaire inférieur

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Arts plastiques : Recherches en graphisme et illustration - Initiation

ANNEXE 4

PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable en :

Recherches en graphisme

- d'analyser le concept, le message, le visuel, le slogan, la typographie, ... de divers messages publicitaires et documents graphiques ;
- d'approcher différentes stratégies de la publicité ;
- d'identifier et définir les notions de base utilisées pour la composition typographique (étude des familles de caractères) et graphique (étude de la mise en évidence des éléments graphiques) de documents visant la communication ;
- d'identifier les grands courants et les tendances actuelles dans la profession.

Recherches en illustration

- de définir les principes fondamentaux de la couleur ainsi que les éléments et signes de l'image constituant la base du vocabulaire à utiliser pour se faire comprendre ;
- d'analyser, sur des spécimens d'illustration de valeur, le style, l'expression, la qualité du dessin, la mise en page, la technique utilisée ;
- d'identifier les grands courants et les tendances actuelles dans la profession.

Atelier de graphisme

- de composer un texte en utilisant une ou plusieurs polices de caractère de façon pertinente ;
- de créer un visuel simple sur base d'un sujet donné en utilisant au moins l'une des techniques suivantes :
 - encres et plumes,
 - lavis,
 - marqueurs,
 - crayons,
 - gouaches,
 - acrylique,
 - photomontage,
 - procédé sérigraphique ;
- de choisir correctement le support papier en fonction de la technique envisagée ;

Arts plastiques : Recherches en graphisme et illustration - Initiation

- d'utiliser la typographie appropriée au message en relation avec l'image ainsi qu'utiliser la typographie comme image ;
- d'intégrer texte et image dans une mise en page et un concept corrects.

Atelier d'illustration

- de réaliser des images narratives uniques, lisibles, signifiantes par leur composition, leur cadrage et leur mise en scène ;
- de dessiner des personnages, des décors, des actions en rapport avec un sujet donné à partir de textes imposés ;
- d'utiliser, à partir des principes fondamentaux de la couleur, différentes techniques telles que :
 - aquarelle ou écoline,
 - encre de Chine,
 - gouache,
 - acrylique ;
 - crayons de couleurs,
 - pastels,
 - collage ;
- de choisir correctement le support papier en fonction de la technique envisagée.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de traduire un message de communication dans une image illustrative et une image graphique ;
- de justifier le choix de la mise en page, des polices, de la technique graphique et de la technique illustrative utilisées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'originalité de la réalisation graphique et illustrative ;
- l'esthétique et la lisibilité de la mise en page.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

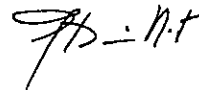
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
 (1) Provincial et communal
 (1) Libre confessionnel
 (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : Gérard Bouillot

Date et signature (2) : 9 avril 2003



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Arts plastiques : Atelier de recherches et techniques en graphisme et illustration.....

CODE DE L'U.F. (3)	625002 U 21 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	601
--------------------	----------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)
 4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)
 5. Classement de l'unité de formation :
 (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 du degré : (1) inférieur (1) supérieur
 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non
 7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n° 3..... de 1 page(s) (2)
 8. Programme des cours : Repris en annexe n° 4..... de 1 page(s) (2)
 9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5..... de 1 page(s) (2)
 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6..... de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	625 002 U 21 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	601
--------------------	-----------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Atelier de recherches et techniques en graphisme	CT	S	128
Atelier de recherches et techniques en illustration	CT	S	128
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	64
		Total des périodes	320

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

POUR COPIE CONFORME

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Nicole SCHETS
Directrice

06 MAI 2003

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de développer sa créativité en fonction d'un thème donné ;
- de créer et de réaliser des documents visant la communication en utilisant adéquatement les règles de composition et de couleur ;
- de créer et de réaliser lisiblement une ou plusieurs images figuratives par rapport à un sujet donné ;
- de mettre en évidence les avantages et les limites d'un procédé d'impression d'affiche.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- traduire un message de communication dans une image illustrative et une image graphique ;
- justifier le choix de la mise en page, des polices, de la technique graphique et de la technique illustrative utilisées.

Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Arts plastiques : Recherches en graphisme et illustration - Initiation », classée dans l'enseignement secondaire supérieur.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable en :

Atelier de recherches et techniques en graphisme

- d'utiliser des techniques graphiques approfondies (classification et règles typographiques, sens de lecture des images, colorimétrie, ...) pour la réalisation de documents d'identification visuelle (logo, image graphique d'entreprise, sigle, ...)
- de réaliser le lay-out rapide et la mise en page d'une brochure, d'un dépliant, d'un emballage, ... visant la communication ;
- de concevoir, réaliser et imprimer une affiche à caractère culturel, social ou commercial, en mettant en évidence les avantages et les limites du procédé d'impression d'affiche utilisé.

Atelier de recherches et techniques en illustration

- de compléter, par des dessins d'illustration appropriés, un texte choisi, dans un format déterminé et répondant à un type précis de publication ;
- d'utiliser correctement la technique des phylactères, légendes, description, voix off ;
- de réaliser :
 - des synopsis, résumés écrits succincts préalables aux travaux visuels ;
 - des découpages graphiques (mise en séquence et mise en page) du récit ;
 - des croquis et esquisses relatifs au texte ;
 - des images graphiques en utilisant les techniques acquises.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en respectant les règles fondamentales des codes de l'image, de la couleur et du texte :

- de réaliser une séquence d'images mises en scène d'après un thème donné ;
- de réaliser une ou plusieurs affiches d'après un thème donné ;
- de justifier la démarche et les moyens utilisés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'originalité de la réalisation graphique et illustrative ;
- l'esthétique et la lisibilité de la mise en page.

Arts plastiques : Atelier de recherches et techniques en graphisme et illustration

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

